



**Objet :** CONSEIL COMMUNAUTAIRE – VAUNAVEYS LA ROCHETTE  
**Date :** 27 OCTOBRE 2016

**41 PRÉSENTS :**

MMES BESSON C., MATHIEU C., MARTIN B., PARET M., LIARDET C., PIERI A., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.  
MM. CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., JAY M., AUDRAS G., ANDRE P., LOTHE J., VIGNE M., SERRET J., BALZ R.,  
MOREL L., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., CAILLET C., BONNET C., HILAIRE JL, BERNARD O., FAYARD F., DERE L., PLANET F.,  
AURIAS C., MACAK JP., MALSERT J., MACLIN B., TRICHARD C., BOUVIER JM., POURRET G., DRUGUET R., PERRIN D., GILLES  
D., PERVIER Y., FANGEAT B., CHAREYRE E.

**17 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MMES CASTON J., PICCHI I., CHALEAT R., BOUVIER M., BOYRON C., DESAILLOUD V., DILLE Y., FAURIEL H., GRANGEON S.  
MM DELALLE B., ESTEOLLE R., FAVRE M., VENEL G., FAYOLLET J., COMBE C., GILES M., KRIER S.

**1 ABSENT EXCUSE :**

MME PASQUET N.

**1 AUTRE PRESENT :**

MME FOLLET A.

---

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

**I / POLE RESSOURCES**

*Finances*

1. Admission en non valeur de produits irrécouvrables (budgets principal et annexes)
2. Débat d'Orientations Budgétaires 2017
3. Décision modificative

*Ressources humaines*

4. Pôle Moyens transversaux : suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet et création d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe
5. Modification de l'emploi d'instructeur des autorisations d'urbanisme en emploi de secrétaire de mairie mutualisé(e) (itinérant et permanent) - Grade Adjoint administratif 2e classe TC
6. RAM : suppression d'un emploi d'adjoint territorial d'animation 2e classe (TC) et création d'un emploi d'Educateur Jeunes Enfants (TC)
7. Travailleur social intercommunal – Modification du grade : assistant territorial socio-éducatif remplacé par le grade Attaché Territorial (TC)

**II / POLE ENVIRONNEMENT**

8. Présentation spot publicitaire sur la plateforme et informations diverses
9. TEPCV 2 : approbation de l'avenant

**III / POLE MOYENS TRANSVERSAUX**

10. Aires d'accueil des gens du voyage : mandat au bureau pour certaines missions de gestion



Monsieur Jean Serret remercie Monsieur Eric Chareyre, Maire de Vaunaveys la Rochette, de son accueil et lui passe la parole.

Celui-ci souhaite la bienvenue à tous les membres de l'assemblée et précise les conditions de rénovation récente de cette salle des fêtes, dont la construction initiale date de 1995.

Le compte-rendu du conseil du 27/9/16 n'appelant pas d'observations, est approuvé.

## I – RESSOURCES

### Point 1 Admission en non valeur de produits irrécouvrables (budgets principal et annexes)

Monsieur Robert Arnaud informe l'assemblée des demandes d'admission en non-valeur présentées par Madame la Trésorière de Crest, comptable de la Communauté de Communes du Val de Drome, concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement, et dont le montant s'élève à la somme de 3 081.09 euros se décomposant comme suit :

#### BUDGET 202 : budget principal

*Années 2009 à 2016 : 428.35 €*

Créances dont le certificat d'irrécouvrabilité a été produit et dont le seuil est inférieur au seuil de poursuite et où toutes saisies ont été refusées.

Il s'agit des montants des participations des familles aux structures Petite Enfance et d'un avoir sur facture des Journaux Officiels.

*Années 2006 à 2009 : 96 €*

Créances irrécouvrables suite à la clôture de l'actif (PERFETTI Mickaël : carte de déchetterie et RENOVAL ART : Apports déchetterie).

*Année 2010 : 90.78 €*

Combinaison infructueuse d'actes (La poste : erreur de bureau de poste).

*Années 2010 à 2014 : 1 397.04 €*

Créances irrécouvrables suite à des poursuites sans effet (ADCAVL : enlèvement DIB, Association 7<sup>ème</sup> Ciel : matériel scénique).

*Années 2013 à 2014 : 74.95 €*

Créances irrécouvrables suite à un changement d'adresse (Une famille de la Petite Enfance et Pôle Emploi : évaluation en milieu de travail)

Soit un total de : 2 087.12 €

#### Budget 318 : budget annexe bâtiment – Immob. D'entreprises & bâtiments loc.

*Années 2009 : 993.97 €*

Créances irrécouvrables suite à la clôture d'actif de la société Efficience RH SARL qui était installée dans les bureaux de l'Ecosite.

Soit un total de : 993.97 €

**Le Conseil :**  
**- Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2006 à 2016 pour un montant total de 3 081.09 €**



*- Dit que la dépense sera imputée à l'article 6541, créances du budget principal pour un montant de 1 991.12 € et à l'article 6542 « créances éteintes » du budget principal pour un montant de 96 €*  
*- Dit que la dépense sera imputée à l'article 6542 « créances éteintes » du budget annexe 318 pour un montant de 993.97 €*  
*- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération*

## Point 2 Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Monsieur Jean Serret précise que ce DOB 2017 prend en compte les transferts obligatoires issus de la loi NOTRE de certaines compétences qui deviennent intercommunales au 1/1/2017 :

- Promotion du tourisme dont la création d'OT
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage qui, pour la CCVD, concerne celles de Livron et de Loriol

Suite aux débats et aux décisions de septembre, la CCVD dans l'objectif de bénéficier de la DGF bonifiée, a également choisi 2 compétences nouvelles :

- Maisons de services au public (MSAP)
- Politique de la ville

Tout ceci dans un contexte de baisse de DGF qui se poursuit.

Il signale également que de nombreux partenariats et dispositifs de financement prennent fin – comme le CDDRA avec la Région Auvergne Rhône-Alpes – qui seront certes remplacés, comme par exemple par les Contrats Ambition Région (CAR) mais dont les conditions ne sont pas encore connues aujourd'hui.

De nouveaux programmes démarrent comme Leader pour des actions qui vont concerner l'éco-tourisme et l'éco-économie, et TEPCV pour l'énergie, par exemple.

Il rappelle également qu'actuellement la dette de la CCVD est peu élevée et est couverte en partie par des loyers.

Il indique les principales réalisations à venir, décrites dans ce DOB, à savoir :

- Au niveau des rivières : gestion par territoire ou par bassin versant. Il conviendra d'en décider
- La CCVD = territoire à croissance verte (lors du prochain Conseil, TEPCV et la politique énergie seront présentés dans le détail)
- La finition, l'achèvement du transfert de la compétence pleine et entière concernant la petite enfance
- Les services de la CCVD sont dans l'attente du retour des questionnaires des communes qui permettront de résoudre la question de prise de compétence totale petite enfance dont l'investissement

Des investissements importants comme :

- Le démarrage de la construction d'une nouvelle déchetterie à Livron
- Le nouveau siège administratif de la CCVD
- Le bâtiment relais sur la zone de Grâne
- Les zones intercommunales de la Confluence
- Les 1ers chantiers d'installation de la fibre sur certaines communes dont Vaunaveys la Rochette en 2017

Le Président passe ensuite la parole à chaque Vice-Président.

### Gestion des déchets

Monsieur Claude AURIAS rappelle que le budget de ce service est équilibré avec une recette dédiée : la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Les équipes du service de gestion des déchets prennent en charge la collecte et le transfert des déchets des 12 500 ménages du territoire. Elles ont en charge la gestion de 4 déchetteries intercommunales, la collecte de 137 Points d'Apport Volontaire (dont 166 conteneurs semi-enterrés) et de 1 500 bacs roulants d'ordures ménagères.



Au total, les 24 agents du service collectent et acheminent 17 305 tonnes par an, tous déchets confondus (47% en déchetteries et 53% en point d'apport). On note une augmentation significative des apports en déchetterie, celles-ci deviennent trop petites. Les enjeux 2017 sont :

- D'abord contenir les coûts de collecte et traitement. Pour cela il est primordial que les déchets arrivent dans les bonnes filières et surtout en déchetterie :

Ainsi, on s'attachera en 2017 :

- A se doter d'infrastructures suffisantes en poursuivant les études pour la construction de la nouvelle déchetterie intercommunale de Livron et à déployer la déchetterie mobile, notamment pour les communes ayant actuellement accès à la déchetterie de Bourdeaux.
- Mais également à rechercher de nouvelles filières
  - en poursuivant la mise en place de nouvelles filières de tri (filière « mobilier » à la déchetterie de Livron et développement des points de collecte des textiles)
  - en étudiant la faisabilité d'une ressourcerie, en développant l'action de Troc Ton Truc en lien avec l'Equipe de 6 jeunes volontaires en service civique, qu'il est envisagé de rendre itinérante.
- Cas particulier des déchets verts :
  - Le service est confronté à une croissance TRES importantes des déchets verts collectés en déchetteries, à une saturation des bennes, des sites de stockage et à une non-conformité réglementaire. En 2017 le travail consistera donc à identifier les différents scénarios possibles pour la valorisation des déchets verts de la CCVD dont l'étude de l'opportunité d'un broyeur mobile et le développement du compostage collectif (objectif, installer 7 composteurs collectifs sur le territoire en 2017)
- Poursuite du travail pour assurer un service de qualité et en sécurité pour les personnels et usagers en mettant aux normes les déchetteries (garde-corps et signalétique) et par l'acquisition d'un rouleau de compaction pour tasser les bennes de la déchetterie de Loriol.

Pour ce qui concerne la collecte des ordures ménagères et des déchets de sélective (carton, corps creux et verre), la mise en place des conteneurs semi enterrés est poursuivie, notamment sur des communes qui n'en n'ont pas : Chabrillan, Montoisson, La Roche sur Grâne et celles qui en ont peu : Livron, Loriol, Allex, ....

L'ensemble des mesures d'optimisation des filières, de gestion des personnels et du matériel, de mobilisation des financements issus des recettes matières et filières, conjugués à une augmentation contenue des coûts du SYTRAD de l'ordre de 1.7% en 2017, permettent de proposer un maintien du taux de TEOM à son niveau de 2015 et 2016 soit 11.44% (*une coquille dans le document : noté 11.40 % au lieu de 11.44 %*)

Suite à une question de Monsieur Laurent Déré (Livron) au sujet du taux de TEOM, il est précisé par Monsieur Claude Aurias qu'il est prudent de maintenir ce taux de 11.44 % car des incertitudes demeurent sur l'avenir du retraitement des déchets gérés par le SYTRAD.

### Gestion des rivières

Monsieur Gérard Crozier rappelle que la CCVD a confié à 3 syndicats le SMRD, le SMBRJ et le SMBVV l'exercice de la compétence rivière. Chacune des 30 communes de la CCVD est représentée par représentation-substitution par la CCVD dans un syndicat.

Chacun de ses syndicats met en œuvre des politiques de gestion des rivières que deux d'entre eux poursuivront en 2017, dans leur format actuel.

- SMRD : Portage du SAGE et animation de la CLE, Papi, la construction d'un contrat monothématique milieu (gestion sédimentaire et continuité écologique suivi hydraulique), projet européen Spare, poursuite du programme d'entretien de la végétation
- SMBRJ : Poursuite du programme d'entretien de la végétation et mise en œuvre des actions du Contrat de rivière.



Cependant, 2017 sera marquée par la dissolution du syndicat de la Véore suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Durant toute l'année 2016, la CCVD a travaillé à l'établissement d'une convention d'entente avec l'Agglomération de Valence qui permettra dès janvier 2017 et à budget constant, la poursuite des actions d'entretien de la végétation, la réalisation d'une étude hydraulique sur l'Ozon (étude engagée à ce jour) et l'extension du linéaire de rivière aux communes d'Allex et de Vaunaveys la Rochette.

Cette convention sera présentée au prochain conseil communautaire.

La loi Maptam attribue, à compter du 1er janvier 2018, une nouvelle compétence aux communes et à leur EPCI sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : la GEMAPI.

Le format que prendra cette nouvelle compétence ainsi que les conséquences financières pour la communauté ne sont pas totalement connus. Ce dossier sera travaillé durant l'année 2017, pour y contribuer, il est proposé au budget 2017 de reconduire une étude d'aide à la décision pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'ensemble des 30 communes de la CCVD, qui permette de couvrir notamment les champs suivants :

- Connaissance précise de l'état et du linéaire des digues qui seraient "mises à disposition"
- Connaissance des ouvrages réellement concernés et qui en sont aujourd'hui les propriétaires et/ou les gestionnaires (digues, déversoirs de crue, levées de terre, canaux, seuils, etc)
- Conditions de mise en œuvre de la responsabilité nouvelle pesant sur les élus locaux
- Analyse de différents scénarii organisationnels possibles chiffrés.

Le montant de cette étude est proposé à 20 000 € au budget 2017 qui est proposé comme une avance sur la compétence GEMAPI que le budget GEMAPI remboursera au budget général de la CCVD.

Enfin, pour les perspectives financières de 2017, le montant des participations aux syndicats n'étant pas connu à cette heure, il est estimé par les services à 117 600 €.

Il est proposé de reconduire le dispositif mis en place en 2014 et qui consiste à appeler 100 000 € sur la fiscalité de la CCVD et à déduire le complément, au-delà de ces 100 000 €, de l'Attribution de Compensation versée par la CCVD aux communes soit 17 600 €.

Monsieur Daniel Gilles (Saoû) en tant que délégué au SMBRJ demande :

- Tout d'abord que soit communiqué à l'avance le planning des réunions de bureaux et conseils de la CCVD à ce syndicat. Très souvent les dates sont concomitantes
- Une communication aux délégués de la CCVD au SMBRJ des décisions de la CCVD par rapport aux questions traitées au SMBRJ

Monsieur Gérard Crozier donne son accord pour communiquer le planning des réunions de la CCVD au SMBRJ et reconnaît qu'il convient de tenir informés les représentants de la CCVD aux syndicats.

Il avait organisé il y a quelque temps des réunions de préparation des ordres du jour des assemblées de ces syndicats mais cela n'est pas satisfaisant : trop peu de membres présents).

Des efforts vont être faits pour réactiver ces préparations.

Monsieur Loïc Morel (Félines) demande des détails sur le mode de calcul et plus précisément sur la répartition restant à charge – 17 600 € - des cotisations aux syndicats rivières.

Un déséquilibre important entre communes a déjà été constaté l'année dernière. Qu'en est-il pour 2017 ?

L'évolution des cotisations n'est pas prise en charge par la part fiscale affectée (100 000 €). Le syndicat de la Véore disparaît au 1/1/2017 : le montant de 26 000 € annoncé est-il certain ?

Monsieur Gérard Crozier confirme que les chiffres annoncés sont sincères et quasi certains.



C'est l'histoire même des syndicats qui expliquent ces disparités entre communes. Il peut d'ores et déjà préciser que le travail réalisé désormais avec l'agglomération de Valence, pour la reprise des actions du Syndicat de la Véore, sera fait par bassin versant. En ce qui concerne les 100 000 € pris sur la fiscalité de la CCVD, cette décision a été prise il y a quelques années. De nouvelles solutions seront proposées dans le cadre de la GEMAPI puisqu'il va exister une recette dédiée. Une remise à plat des modes de financement va être faite. 2017 est donc une période de transition.

Monsieur Jean Serret précise que cette décision ancienne – puisqu'elle date de l'époque du transfert de la compétence rivières des communes à la CCVD – prend en compte les différents modes de financement des syndicats. Effectivement, cela entraîne des disparités pour les communes.

Comme l'a souligné Monsieur Gérard Crozier, la GEMAPI va être l'occasion de tout remettre à plat, mais il ne sera pas facile de trouver des équilibres, même si une gestion par bassin versant et non pas en fonction du nombre d'habitants par communes sera privilégiée dans le cadre de GEMAPI.

Il rappelle également que les contrats rivières ont permis de réaliser des actions importantes sur la qualité des eaux, rénovation et création de stations d'épuration notamment, sans oublier des actions sur le Roubion. Plus de 35 M€ ont été investis grâce à l'apport des financements des partenaires institutionnels tels que l'Etat (ADEME, DIREN), la Région, le Département, la CCVD et les communes.

Plus de 15 M€ ont permis la construction du réservoir des Juanons en mobilisant l'eau de l'Isère.

### Energies

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle que l'équipe Biovallée Energie est composée de 4 techniciens répartis entre la 3CPS et la CCVD

L'équipe conduit des projets de développement des ENR et de réhabilitation thermique pour les particuliers, les professionnels les communes et EPCI. Ces projets contribuent à l'atteinte des objectifs TEPOS en favorisant la réduction des consommations d'énergie, le développement de projets de production d'énergie renouvelable.

Monsieur Jean Marc Bouvier précise les actions pour le volet énergies. Il s'agit principalement de poursuivre le programme initié dans Biovallée 2040 dont les enjeux principaux sont de maîtriser les coûts de réalisation et le coût global des opérations de production et de réhabilitation thermique dans les bâtiments et également accroître la mobilité.

Il convient pour se faire de développer une forte communication. 2 contrats ont été obtenus : TEPCV1 et TEPCV 2 (fonds de l'Etat). L'année 2017 verra le démarrage de la mise en œuvre opérationnelle.

En ce qui concerne la production d'énergie :

- L'éolien (Combovin et Gigors et Lozeron) ; 3 communes ont également été rencontrées pour le développement de parc éolien car il est important d'étudier ces projets très en amont avant la phase de réalisation.
- Le photovoltaïque : les 1ers toits sont en cours d'installation, y compris à la 3CPS
  - 10 toitures SEM : 2 consultations ; 2 évaluations des offres ; premiers chantiers fin 2016.
  - Aouste : 4 dossiers de raccordement ; consultation et analyses des offres pour 4 toits
  - Mirabel : 1 dossier de raccordement ; consultation et analyse des offres pour 1 toit
  - Saillans : dossier raccordement ; consultation et analyse des offres pour casquette PV bâtiment neuf ST / conseil pour projets réalisés avec la SEM avec Energie Rhône Vallée.
  - Accompagnement de la CCCPS pour photovoltaïque sur le bâtiment des services techniques (construction, 2017) : dimensionnement technico-économique ; cahier des charges lot photovoltaïque ; conseil sur développement et démarches administratives : création budget annexe.



- Inventaire 3CPS pour projets PV : réalisation inventaire potentiel PV des bâtiments publics.
- Le projet de GPA à Livron qui est en attente de l'avis de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui doit voir le jour en 2017.
- L'hydraulique avec le microturbinage d'AEP
- La méthanisation des boues des stations d'épuration

Les opérations de réhabilitation des bâtiments sont portées par la 3CPS pour les 2 collectivités (plateforme de rénovation).

En ce qui concerne les solutions alternatives pour la mobilité, le travail est mené en parallèle avec la commission animée par Monsieur Yves Pervier.

En ce qui concerne la communication, les actions nouvelles portent principalement :

- Réalisation des sites internet
- Réunion à la demande des élus Puy Saint Martin, La Répara Auriples, Omblèze : modalités de développement et enjeux de l'éolien.
- Réunion d'information + presse sur réalisations photovoltaïques des communes, interco et SEM.
- Réalisation des plaquettes la vidéo sur la réhabilitation thermique
- Accueil de 1 apprenti master Pro
- Plateforme de la Rénovation : Organisation de points presse, Diffusion d'articles courts à diffuser dans les bulletins municipaux, en cours : finalisation du flyer Plateforme
- Organisation de 3 balades thermographiques (Saillans/Aouste-sur-Sye et Livron sur Drôme) en collaboration avec l'ADIL 26
- Accueil et encadrement de 2 contrats d'apprentissage – CNAM COTIERE

Pour ces réalisations, il est demandé d'allouer 180 000 € de fiscalité en 2017.

Monsieur Daniel Gilles fait observer que le document financier du DOB devrait inclure une colonne mentionnant soit un pourcentage, soit un montant du réalisé 2016.

Monsieur Jean Serret précise qu'il s'agit du DOB 2017 et pas encore du BP 2017.

Monsieur Manuel Vaucouloux (Grâne) demande si l'étude sur la méthanisation comprend les parties fermentescibles des déchets ménagers et pas seulement les déchets verts. Cela serait probablement plus rentable.

Monsieur Jean Marc Bouvier précise que l'étude sur les gisements est en cours (boues, déchets verts, effluents des fosses notamment). Il signale que l'agglomération de Valence réalise également une étude sur ce sujet.

Il conviendra de voir la pertinence du gisement existant sur le territoire de la CCVD et de veiller à ne pas compter plusieurs fois (au niveau de l'agglomération de Valence et au niveau de la CCVD) les mêmes ressources potentielles.

Monsieur Jean Louis Hilaire souligne l'importance de travailler cette question de la méthanisation en synergie avec l'agriculture (notamment les installations d'élevage) car le volume doit être important pour rentabiliser des investissements de méthanisation.

Monsieur Jean Marc Bouvier indique que le service agricole travaille aussi sur cette question pour des installations plus petites.

Monsieur Jean Serret précise qu'il y a un projet en ce sens sur Vaunaveys.

Monsieur Eric Chareyre confirme et précise qu'un permis de construire a été déposé la semaine dernière.



Monsieur Laurent Déré souhaite savoir s'il existera en 2017 une animation pour développer les bonnes pratiques issues des expériences menées dans le cadre du dispositif TEPOS (familles à Energie Positive) car les économies de consommation sont intéressantes (près de 35 % sur l'électricité par exemple).

Monsieur Jean Marc Bouvier précise qu'effectivement les résultats annoncés sont de cet ordre-là.

Cependant d'autres sujets dont la réhabilitation des logements et la mobilité ont été choisis. Peut-être faudra-t-il revenir sur le dispositif TEPOS ?

### Petite enfance

Monsieur Olivier Bernard précise que les actions concernant l'accueil des enfants de 0 à 6 ans se poursuivent. En 2017 est prévue l'ouverture d'une micro crèche à Soyans pour 10 places et d'une micro crèche modulaire sur Plan de Baix pour 7 places.

Un travail important sera mené avec la CAF pour élaborer un plan de mise en place progressive de la fourniture des repas et des couches dans les établissements d'accueil du jeune enfant. La CAF est prête à coopérer pour mener à bien ce dossier qui aura des conséquences financières importantes.

Monsieur Jean Serret précise que le maillage du territoire concernant ces accueils est quasi terminé.

Madame Muriel Paret demande des explications sur l'augmentation du montant des dépenses (de 39 000 € à 140 000 €) du service de remplacement.

Monsieur Robert Arnaud explique que les années précédentes cette budgétisation a été omise. De plus, ce service est principalement composé de jeunes femmes qui doivent être remplacées notamment lors des congés maternité. Le service de remplacement permet d'assurer un service de qualité de l'accueil des jeunes enfants.

Il précise également que cette dépense est compensée à hauteur de 50 à 60 % en recette (remboursement par les assurances, la CRAM, ...)

Avec les services techniques, des problèmes de gestion du personnel se posent également avec acuité. L'état de santé des personnels en place nécessite des arrêts maladie fréquents.

Pour ces 2 services, c'est une réalité dont il faut tenir compte en termes financiers.

Suite à la demande du Président, Monsieur Joseph Safadi précise que le service de Petite Enfance a un besoin de remplacement important, même si différentes solutions de gestion sont déployées pour le réduire comme par exemple : le recrutement dans le cadre des contrats aidés (3 personnes).

### Développement économique

Monsieur le Président excuse Monsieur Serge Krier qui a subi une opération importante d'un genou qui va nécessiter une rééducation. L'assemblée s'associe pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

L'agriculture sera présentée par Monsieur Francis Fayard dans le cadre du développement économique.

### Economie

Monsieur Francis Fayard présente les enjeux du développement économique qui concourent à atteindre la création d'emplois et de richesse avec 5 axes majeurs d'intervention :

1. 'aide à la création d'entreprises (conseil aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises, aide à la recherche de locaux, de financements, animation de la pépinière d'entreprises...).
2. L'implantation de nouvelles entreprises (aménagement et commercialisation des parcs d'activités, immobilier d'entreprises).
3. Le soutien aux projets de développement des entreprises locales (recherche de subventions et de partenariats pour leurs aboutissements).





4. Le développement du partenariat inter-entreprises (GEVD, la marque Biovallée, les salons, ...)
5. L'agriculture (Mise en place des projets en lien avec le CDDRA et le projet de territoire).

Une action nouvelle pour 2017 : le tourisme. Il donne des exemples d'actions qui sont réalisées dans le cadre de ces 5 axes d'intervention.

### Agriculture

Monsieur Francis Fayard présente les actions en cours (cf. page 25 du DOB) et souligne notamment le développement des partenariats et de la filière bois.

### Tourisme

Monsieur Yves Pervier précise que ce transfert obligatoire de compétence à compter du 01/01/2017 entraîne une situation particulière et inédite en ce qui concerne le transfert des charges.

En effet, pour le tourisme, ce sont des associations qui ont développée les actions touristiques avec le soutien des communes. Aussi au niveau budgétaire la situation est assez difficile.

Cependant, suite à de nombreuses réunions de la commission tourisme et de l'exécutif, il a été décidé de laisser :

- les actions concernant la vie locale aux communes (ce qui représente 30 % du budget).
- La disparition des financements du Conseil Départemental à hauteur de 10 % de certaines actions.
- L'estimation de la charge de travail effectuée par les bénévoles des associations représente environ 10 % du budget

Ainsi 50 % du budget « disparaît ». Il convient donc de financer ce besoin complémentaire pour fonctionner.

Il précise aussi que des réductions de charge ont été appliquées comme par exemple 2 emplois à temps complet qui "resteront" en communes pour la vie locale. Le reste à charge sera moindre.

Il rappelle également les positions prises :

- Considérer les demandes des associations en laissant la vie locale aux communes et donc les ressources y afférant.  
La CCVD étant en quelque sorte protectrice de la diminution des recettes
- Ne pas augmenter la fiscalité par habitant en procédant à la réaffectation d'une part des recettes fiscales de la CCVD, pour le tourisme.
- Budget raisonnable qui permet de développer ce secteur d'activités. Cependant toutes les ressources pour équilibrer ce budget ne sont pas encore trouvées.

Monsieur Laurent Déré résume et reformule les positions prises à savoir :

- les ressources des communes restent aux communes :
- Pas d'augmentation de fiscalité liée à la création de l'EPIC
- Le report des évolutions de bases est affecté au tourisme

Le tourisme représentant la première ressource économique du territoire, c'est un enjeu fort de développer ce secteur d'activités.

Monsieur Jean Serret précise qu'effectivement, pour la création de l'EPIC, il n'y aura pas d'augmentation de fiscalité. Par contre rien n'est encore décidé au niveau des évolutions des bases. Il précise aussi que la CCVD développe d'autres actions touristiques comme la VéloDrôme par exemple.

Il explique également que les offices de tourisme sont des associations qui accomplissent en quelque sorte des missions de délégations de services publics ; c'était jusqu'à présent une compétence communale en principe financée par la taxe de séjour, perçue par les communes.

En réalité les fonctionnements des offices de tourisme sont très différents d'une commune à l'autre.

La compétence office de tourisme devenant intercommunale à compter du 01/01/2017, différentes solutions ont été analysées : nouvelle association, EPIC et SEM.



Les bénévoles actuellement en place ne voulant pas assumer la gestion d'une nouvelle association intercommunale, cette solution ainsi que la SEM ont été écartées. La création d'un EPIC, office de tourisme intercommunal a été choisie (délibération du 27/09/2016).

Des décisions importantes ont été prises pour le budget :

- Le montant des taxes de séjour jusqu'à 2016 inclus seront perçues par les communes. Libres à elles, si elles veulent reverser ce montant à l'EPIC.
- Les syndicats d'initiative sont associés aux offices de tourisme même si cela ne relève pas de la loi et les mêmes règles s'appliqueront à compter du 01/01/2017.
- En ce qui concerne l'animation, aucun personnel ne sera laissé de côté. Ils seront "repris" dans les conditions identiques à celles actuellement en cours dans leurs contrats.

Monsieur Laurent Déré considérant l'obligation de ce transfert de compétence, il demande comment les communes vont également continuer à faire du développement touristique. Ainsi il propose que la taxe de séjour qui sera reversée à l'EPIC soit en quelque sorte "pré-fléchée" pour telle ou telle action.

Monsieur Jean Serret souligne que l'EPIC décidera de ses actions, de même si des communes veulent co/construire des actions. Il donne l'exemple de la fête de l'ail.

Monsieur Yves Pervier précise que l'EPIC, office de tourisme intercommunal, va concevoir, travailler à l'échelle intercommunale, sans empêcher les communes de développer des actions, des projets.

L'office de tourisme va se concentrer sur des actions intercommunales et va chercher à générer des ressources pour ces événements ou actions communautaires.

Monsieur Robert Arnaud précise que le texte de loi sur ce transfert est très mal écrit. Il sera probablement complété.

En effet si le tourisme est une action de développement économique, il semble que le Conseil Départemental ne peut plus s'en occuper, même si ce débat n'est pas encore tranché auprès des partenaires Région et Département.

Pour l'instant le transfert porte sur "la promotion du tourisme dont la création d'OT" qui réalisera de la promotion.

La CLECT devra se réunir pour évaluer ce transfert de charge notamment en ce qui concerne la part de ressources affectée au personnel.

L'EPIC est en quelque sorte un organisme "satellite" de la CCVD avec un lien fort qui peut impacter sur la CCVD (s'il y a des emprunts ou des dettes par exemple).

Pour l'année 2017, il incite à la prudence et rappelle que le fait marquant est la mise en place de l'EPIC, le transfert des personnels. L'EPIC bénéficiera de la taxe de séjour 2017 perçue par la CCVD et la CCVD va reverser aux communes environ 50 000 €.

Monsieur Daniel Gilles remercie la CCVD pour le projet de « sanctuarisation » de la taxe de séjour 2016 laissée aux communes.

Il donne l'exemple de la commune de Saoû qui doit faire des travaux importants pour l'accueil et le stationnement des touristes.

Monsieur Benoit Maclin (Mirmande) fait observer que le budget de l'EPIC sera équilibré dans quelques années. Mais comment faire entre temps ? Les offices de tourisme actuels (associations) peuvent peut-être reverser une partie de leurs réserves à l'EPIC ?

Monsieur Jean Serret rappelle qu'il a été décidé de "sanctuariser" ces avoirs en les laissant aux offices de tourisme communaux. Mais s'ils veulent transférer les fonds à l'EPIC intercommunal, ils peuvent le faire.

En ce qui concerne les projets nouveaux (réaffectation de la fiscalité et subvention aux communes de la CCVD), ils sont également "sanctuarisés".

Monsieur Benoit Maclin précise que Mirmande reverse la taxe de séjour à l'office de tourisme actuel de Livron, alors que celui-ci ne réalise aucune action sur Mirmande. Il préférerait la reverser à l'EPIC.



Monsieur Jean Serret explique que ce point ne concerne pas l'intercommunalité. Afin de pouvoir aller de l'avant, la CCVD a décidé de geler "le passé". Il est préférable de mobiliser les énergies pour développer l'écotourisme sur le territoire à l'échelle intercommunale.

Monsieur Yves Pervier précise à l'attention de Monsieur Benoit Maclin, qu'en tant qu'administrateur de l'office de tourisme de Livron / Loriol / Mirmande / Cliousclat / Montoisson, il peut convaincre le Conseil d'Administration de transférer les fonds associatifs à l'EPIC.

Monsieur Robert Arnaud précise à nouveau que la taxe de séjour 2017, votée par la CCVD sera versée à l'EPIC comme la loi l'exige.

La taxe de séjour 2015 et 2016 sera vraisemblablement également appelée par les communes qui auront le loisir de la reverser ou pas à l'EPIC.

Madame Catherine Jacquot (Loriol) précise qu'une partie de l'épargne de l'office de tourisme sera reversée à l'EPIC (pour les retraites des agents) et pour l'avance des 6 premiers mois de salaire.

Elle explique que les subventions des mairies ne couvrent même pas 50 % des salaires de l'OT et que Mirmande a bénéficié d'un financement partiel du poste.

Monsieur Jean Serret redit que ce débat doit avoir lieu à l'EPIC. Il n'est pas du ressort de la CCVD.

Suite à une nouvelle question de Monsieur Benoit Maclin, Monsieur Jean Serret précise à nouveau qu'une partie de ce financement proviendra en principe d'une réaffectation de fiscalité ou d'arrêt d'actions de la CCVD.

Monsieur Robert Arnaud explique qu'il conviendra d'équilibrer ce 1er budget de l'EPIC, d'optimiser le plus possible la taxe de séjour et confirme le redéploiement de la fiscalité ou l'arrêt de certaines actions au niveau de la CCVD.

Monsieur Jean Serret remercie Madame Marie-Odile Canteneur et son service, Monsieur Yves Pervier les membres de la commission tourisme pour le travail réalisé.

Il souligne particulièrement leur assiduité aux réunions de cette commission et la "noblesse" des propositions qui sont faites ce soir.

### Actions sociales

Madame Béatrice Martin souhaite mettre l'accent sur les actions nouvelles en 2017.

Elle précise à cet égard que la mission de Madame Cécile Bourdel s'étoffe et se diversifie. Son action de conseillère sociale intercommunale devient opérationnelle (guide des services, conseils pour les CCAS, ...).

Sur le plan quantitatif, quelques chiffres :

- 154 foyers concernés par ses permanences ou rencontres en RV
- 57 % ont concerné la SAMIR
- 24 % pour l'étude de droits sociaux
- 4 % pour le logement social
- 15 % autres demandes diverses (démarches suite au décès d'un proche, problèmes dans le logement, etc)
- Parmi ces 154 foyers, près de 20 % de personnes n'avait pas demandé tous leurs droits (complémentaire santé, mutuelle, prime d'activité, etc)

10 communes accueillent Madame Cécile Bourdel pour des permanences régulières : Alex, Beaufort, Grâne, Livron, Loriol, Mirmande, Montoisson, Saoû, Soyans, Suze

Les nouvelles actions portent notamment sur :

- Logement et aides à l'équipement du logement
- Un état des lieux à faire des associations qui subissent une perte importante de leur financement comme la Mission Locale, le CDIF, Remaid, le Diaconnat protestant.

Une enveloppe financière de 30 000 € a été créée pour le BP 2017, mais il conviendra de déterminer une politique globale et cohérente sur ce sujet.

D'ailleurs une rencontre est programmée à ce sujet avec les partenaires financiers



- L'emploi à destination des demandeurs d'emploi (27 000 €) pris en charge à 50 % par le pôle économie
- La nouvelle compétence MSAP : pour cette 1<sup>ère</sup> année, un diagnostic est à réaliser. Ensuite une évaluation du transfert de charges sera proposée à la CLETC, sachant qu'actuellement Livron et Grâne en sont pourvues et que les communes de Beaufort et Saoû sont candidates.

Monsieur Jacques Malsert (Loriol) fait part de sa satisfaction de voir créer une ligne budgétaire de 30 000 € dédiée aux associations qui perdent des financements. Même si cette ligne n'est pas pérenne, sur le plan humain, c'est très important de les soutenir. Il dénonce les suppressions de financements émanant de la Région et du Département.

### Communication

Monsieur Jean Marc Bouvier précise que l'année 2017 verra la poursuite de l'internalisation de certaines prestations de communication comme le plan de communication, la charte graphique, la rédaction du magazine, mais aussi :

- Organisation / stratégie : poursuivre la mise en place d'une nouvelle organisation afin d'augmenter la qualité de nos réalisations, l'homogénéisation des supports et la dimension stratégique de la communication.
- Coordonner la stratégie d'ensemble pour la CCVD.
- Futurs bureaux : réaliser des panneaux d'information pour les visiteurs et des communications sur la construction.
- Communication interne : développer des supports avec le personnel.
- Communication institutionnelle : rééditer les fiches, pochette et plaquette.
- Réseaux sociaux : mener une réflexion quant aux premières actions.
- Photothèque : améliorer l'indexation, le classement et l'archivage.
- Communication vers les habitants : rédiger le magazine en interne
- Identité visuelle : internaliser l'infographie après la période de test de juillet à décembre 2016 pour réaliser toutes les créations graphiques et mises en page de la CCVD compte tenu de la réactivité que cela induit pour la communication de la CCVD et les économies réalisées

Monsieur Loïc Morel souligne l'importance de la communication en interne car la CCVD compte désormais environ 200 agents répartis sur des sites différents. Ils doivent apprendre à mieux se connaître. Il demande également que la Newsletter soit adressée aux élus.

Monsieur Jean Marc Bouvier indique que cette Newsletter destinée aux membres du personnel est une 1<sup>ère</sup> étape nécessaire. Le lien sera à faire à l'avenir avec les élus et les membres des conseils municipaux.

### Jeunesse

Monsieur Olivier Bernard souligne les actions qui seront renouvelées en 2017, à savoir :

- Les chantiers d'activités pour les jeunes
- Le cycle de conférences avec le lycée Armorin (au Campus)
- Le développement de l'action bourses au permis de conduire (qui passe de 20 à 40 en 2017)
- L'accueil de jeunes en service civique dans le cadre de la politique environnement (gestion des déchets)
- La subvention à la Mission Locale

L'action découverte des métiers en partenariat avec la 3CPS s'arrête ainsi que celle à la Mission Locale pour le CTEF.

Monsieur Jacques Malsert fait part de son étonnement quant à la fin de l'action découverte des métiers. Il souligne l'important travail qui a été fait par Madame Emilie Billard pour cette action qui a un sens pédagogique et économique certain.

Il déplore à nouveau les positions des conseils régional et départemental à cet égard et souligne que les jeunes sont les victimes d'une telle décision et demande ce que vont penser les entreprises partenaires.



Monsieur Jean Serret explique que ces actions sont co-construites avec de nombreux partenaires tels que les entreprises, les jeunes et les élus et donc les collectivités locales. En ce qui concerne l'action découverte des métiers, la 3CPS n'a pas souhaité poursuivre, ce qui signifie qu'une telle action ne peut plus se dérouler sur des territoires qui ne veulent plus de ce partenariat.

Ce sujet sera revu pour quantifier ce qui peut être fait et comment financer cette action.

En ce qui concerne les équipements sportifs, Monsieur Jacques Malsert rappelle que la CCVD s'est engagée à prendre en charge financièrement les déplacements des scolaires vers ces équipements (gymnase, piscine, salle arts martiaux). Mais à la dernière réunion de la commission concernée, il semble que seules les classes du 1<sup>er</sup> degré seraient concernées, (le 2<sup>ème</sup> degré étant de la compétence du Département) ce qui signifie que les classes de collèges ne pourront pas bénéficier de ces mesures.

Aussi, il souhaite savoir ce qu'il en est. Si cela était avéré, ce serait en quelque sorte une double peine pour les jeunes.

Il s'interroge également sur le fait de doubler le nombre de bourses au permis de conduire alors que les circuits découverte des métiers sont supprimés.

Est-ce dû uniquement aux pertes de financements du Département ?

Que vont penser les jeunes des actions qui ne sont pas maintenues ?

Monsieur Laurent Déré demande si l'action concernant les bourses aux stages des classes de 3<sup>ème</sup> disparaît aussi.

Monsieur Jean Serret dit qu'il ne soutient pas la position énoncée et va demander de plus amples renseignements au service concerné par ce dossier.

Il rappelle que ce DOB recense les propositions des commissions et résulte d'un 1<sup>er</sup> cadrage qui a eu lieu lors des RV budgétaires avec les directeurs de pôle et les Vice-Présidents.

Il souligne que la question des financements n'est pas encore tranchée. Le redéploiement de moyens a ses limites.

Ce sera le travail des prochaines commissions des finances qui s'annoncent difficiles : pourra-t-on voter une fiscalité à hauteur des ambitions des projets ?

Monsieur Jacques Malsert souligne qu'un budget est une décision éminemment politique. Le redéploiement des moyens en fait partie. Il considère que les actions pour les jeunes font partie des actions prioritaires même si le périmètre d'intervention doit être modifié (un circuit découverte des métiers sur la Confluence, par exemple).

Monsieur Jean Serret s'engage à travailler sur cette question.

Monsieur Robert Arnaud précise que, de façon empirique, cette action est maintenue. Mais il y a de moins en moins de partenaires. Ce sujet doit être travaillé d'une autre façon à trouver avec également des modes de financement.

### Services aux communes – Mutualisation

Madame Béatrice Martin présente les enjeux du service mutualisé aux communes :

- Soutenir les communes dans l'exercice de leurs compétences par la mise à disposition d'outils (formations, achats groupés, système d'information géographique)
- Mettre à disposition des communes des services mutualisés (services administratifs et techniques) pour garantir ou développer des services à la population

Et les actions 2017 :

- Accompagner les communes qui souhaitent créer des services mutualisés en regroupant leurs personnels
- Renforcer les services de secrétariat de mairie itinérant et permanent pour répondre aux demandes
- Développer les achats groupés
- Créer un portail SIG internet tout public de consultation des plans cadastraux et des documents d'urbanisme »



Un bilan des avancées du schéma de mutualisation sera présenté en décembre avant le vote du budget. Ça sera l'occasion pour les élus de faire ressortir des priorités ou d'autres pistes.

Quelques actions nouvelles :

- Services mutualisés

Services techniques

- Transfert de l'agent technique de Plan de Baix (suivi par le pôle des moyens transversaux).
- Mise à disposition du radar pédagogique auprès des communes

Secrétariat de mairie mutualisé

- Développement du secrétariat de mairie permanent à Beaufort (24h/semaine) et à Chabrilan (36h/semaine)
- Formation et accompagnement au métier de secrétaire de mairie (1 personne en contrat aidé, CDD)

- Achats groupés

- Logiciel de transmission des délibérations et arrêtés à la Préfecture par internet (Tiers de télétransmission / dématérialisation)
- Achats de fioul
- Contrats d'assurance

- SIG mutualisé

- Former les communes à l'usage de CARTADS (logiciel autorisations de droit des sols)
- information du public en matière d'urbanisme / développer le module d'édition des certificats d'urbanisme de simple information pour les communes / communiquer auprès des notaires pour l'utilisation de carte publique
- Photos aériennes par drone auprès des communes

Madame Muriel Paret (Grâne) fait observer que le service de secrétariat de mairie itinérant ne répond pas tout à fait à des demandes des mairies dont le besoin perdure, comme c'est le cas à Grâne qui a fait appel au centre de gestion. Est-il possible d'apporter une solution à cette question ?

Madame Béatrice Martin explique que la difficulté réside dans le fait qu'il ne faut pas "surdoter" le personnel de tels services communautaires mais la réflexion s'oriente plutôt vers un secrétariat permanent.

Monsieur Robert Arnaud explique, qu'au vu de ces 1ères années d'expérience, la CCVD pallie de plus en plus aux problèmes récurrents de secrétariat permanents de certaines communes en portant les postes, comme par exemple à Beaufort et Chabrilan. Cela se passe mieux que de répondre aux besoins ponctuels et au dernier moment et permet de ne pas surdimensionner le service.

Madame Muriel Paret suggère des missions comme l'archivage, la gestion des arrêtés et des délibérations qui peuvent venir compléter si besoin les postes de secrétariat de mairie intercommunaux.

Monsieur Jean Serret précise que les services vont travailler en ce sens. Il souligne également la difficulté de recruter des secrétaires de mairie qui sont des personnels hautement qualifiés.

Monsieur Robert Arnaud ajoute qu'effectivement, la CCVD commence à former les personnes déjà en place.

Monsieur Daniel Gilles fait observer qu'en ce qui concerne le droit du sol, les services des collectivités ne sont pas obligés de répondre aux demandes des notaires. Ce n'est pas une mission prioritaire, ni obligatoire.



Madame Béatrice Martin précise qu'en fait, il s'agit en fait d'informer les notaires qu'ils peuvent consulter des cartes publiques pour trouver les informations qu'ils recherchent. Cela permet un certain "délestage" de ces demandes.

Monsieur Guy Audras (Chabrillan) remercie le service de secrétaires de mairie mis en place par la CCVD. Il est très satisfait de celui-ci.

Monsieur Jean Louis Hilaire rappelle que la mutualisation est une optimisation des intérêts de chaque collectivité.

### Réserve naturelle et Gare des Ramières

Monsieur Jean Louis Hilaire présente les enjeux :

- Gestion de la réserve naturelle en concertation avec les acteurs locaux et services de l'Etat
- Education à l'environnement pour les scolaires, sensibilisation « grand public » sur les thèmes : biodiversité, déchets, énergie.
- Accueil du public/animation du territoire

Et les perspectives 2017 :

- Renouveler la muséographie de la Gare des Ramières (2017/2018) ; installer le siège social de l'EPIC
- Assurer plusieurs événements : fête de la nature en mai, rendez-vous aux jardins en juin, journées européennes du patrimoine en septembre, fête de la science à la mi-octobre
- Faire de la médiation auprès du public dans la réserve les dimanches de fortes fréquentations.
- Accueil de stagiaires (différents niveaux : troisième à bac +4)
- Education à l'environnement : 15 à 20 classes (niveau primaire) pour l'année scolaire 2016/2017
- Proposer de nouveaux services aux habitants et communes : conseil pour les jardins, les plantations, ...
- Faire connaître le centre de ressources
- Poursuivre une gestion concertée de la réserve naturelle national

### Service technique intercommunal

Monsieur Jean Louis Hilaire informe la composition de ce service :

- 1- l'équipe patrimoine composée de 10 agents à temps plein au total. L'équipe assure aussi le renfort dans les communes, les ordures ménagères (manutention, rippeur, gardien de déchetterie)
- 2- l'équipe intercommunale composée de 5 agents (4 à temps plein et 1 agent 1j/semaine).
- 3- l'équipe ménage composée de 2 agents à temps plein.

Il souligne l'urgence de construire un local pour ces équipes, le bâtiment Drôme Fruits à Livron allant être démolé. Une solution d'urgence doit être trouvée.

La CCVD souhaite également pouvoir optimiser les investissements communaux par l'achat groupé de matériels d'entretien.

### Coopération

Monsieur Jean Louis Hilaire informe de l'achèvement complet en 2017 de la restauration hydraulique du bassin du Thiangol Mangol, sur cette dernière période triennale avec un financement de la Région, du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et l'Agence de l'eau.

La convention 2015 engagée par notre partenaire DAO sera finalisée sur l'exercice 2016.

Par ailleurs, la Communauté a été saisie par le Département de Kanel (Région de Matam – Sénégal) d'une demande d'accompagnement et de déploiement de la mission sur un autre bassin versant, celui de Sinthiane, des financements de l'Ambassade de France sont en cours de mobilisation.



Il explique qu'en effet, un projet de production de soja biologique pourrait voir le jour au Sénégal et être exportée en région Auvergne Rhône Alpes qui en manque (marché à développer). Ces nouvelles cultures à but économique permettraient de procurer des revenus aux populations sénégalaises.

La participation financière de la CCVD de 33 300 € pour ces programmes génère un financement annuel de 311 220 €.

Il est proposé le montant de 27 751 € (1€/hab) qui génère un financement annuel de 172 687 €.

Madame Muriel Paret fait observer des erreurs mentionnées dans le document :

- la Vélodrome ne concerne pas la commune de Grâne
- en ce qui concerne les travaux de sécurisation SNCF pour la réserve naturelle à Alex, Grâne ne participe pas à cette opération

*Bonne note est prise.*

Monsieur Jacques Malsert demande des précisions sur la diminution du montant des actions d'éducation à l'environnement à la Gare des Ramières : 2 000 € au lieu de 3 000 €.

Monsieur Jean Louis Hilaire explique que l'action d'éducation à l'environnement sera maintenue grâce à un renfort de poste d'animation nécessaire pour accompagner un agent malade toujours en fonction.

Monsieur Manuel Vaucouloux (Grâne) demande des précisions sur les lignes budgétaires dédiées à l'ambroisie soit 13 000 € et 10 400 €.

Monsieur Jean Louis Hilaire précise que ces actions sont menées par le service agricole depuis 2 ans.

Monsieur Manuel Vaucouloux explique que 10 agriculteurs veulent contribuer à la maîtrise du développement de l'ambroisie. Il convient d'élargir le périmètre de telles actions à d'autres communes (pas seulement à Grâne).

Il demande qu'une réflexion globale soit menée à partir des expériences passées.

Monsieur Jean Louis Hilaire précise qu'il convient de réactiver la commission concernée.

Monsieur Daniel Gilles souhaite savoir ce que signifie "bâtiment pour service technique".

Monsieur Jean Louis Hilaire explique à nouveau qu'il s'agit d'un bâtiment pour accueillir le personnel et les matériels des équipes techniques de la CCVD, actuellement basées dans les anciens locaux de Drôme Fruits à Livron. Ceux-ci vont être démolis pour laisser place à un réaménagement urbain (logements et entreprises).

### Biovallée le Campus

Monsieur Jean Marc Bouvier présente les enjeux :

- plate-forme d'échanges, de création et de diffusion des savoirs et connaissances autour du développement durable et de la gouvernance territoriale, à destination des élus, professionnels et citoyens.
- espace transversal aux compétences de la Communauté de communes.

Et les actions :

- Formation : Convention de partenariat avec des organismes de formation et des organisations nationales et internationales (PNUE, conservatoire national des arts et métiers).
- Observation / Immersion : Construction de programmes de visites de sites de démonstration et témoignages.

Cette action va être sensiblement renforcée en 2017 avec l'appui du programme Leader.





- Événement : Conférences débats, rendez-vous réguliers, avec des intervenants philosophes, scientifiques, économistes, sociologues... et le public.
- Recherche : En 2017, des universitaires viennent 1 semaine pour étudier la transition sur le territoire Biovallée en s'appuyant sur les acteurs mobilisés

Il souligne notamment l'ouverture prochaine de la salle multifonctions afin de mieux répondre aux demandes de réunions.

Il indique également qu'une réflexion est menée sur :

- La restauration : moins onéreuse et plus rapide puisque les services administratifs de la CCVD vont également s'installer sur l'Ecosite courant 2017
- L'hébergement sur le territoire

Monsieur Loïc Morel fait part de sa surprise de trouver une ligne budgétaire sur l'eau et l'assainissement : 145 000 € dont un poste de chargé de mission). Il lui semblait avoir compris que la CCVD attendait 2018 ou 2019.

Monsieur Robert Arnaud précise que ceci répond d'une part à une demande exprimée lors des ateliers de septembre 2017. De plus, cela permettra de répondre à un appel à projets qui peut financer une étude et un poste à 80 % sur cette question.

Monsieur Daniel Gilles rappelle que la création d'une commission pour le sujet de l'eau et assainissement a également été demandée. La commune de Saoû a répondu à un questionnaire et depuis, pas d'information. Où en sont ces demandes ?

Monsieur Jean Serret précise que si l'action sur l'étude de l'eau est retenue au budget, une réponse sera apportée. Pour ce soir, il s'agit du Débat d'Orientations Budgétaires.

### Les actions culturelles

Monsieur Benoit Maclin rappelle les principales actions culturelles dont la construction de Val de Cirque, projet d'investissement qui bénéficie de nombreuses subventions et dont les loyers à intervenir permettront de financer cet investissement. Il tient à remercier les financeurs pour la réalisation de cette opération.

Parmi les soutiens aux actions culturelles, il souhaite proroger voire amplifier l'action "fulgurances" et précise que la CCVD maintient également sa participation au Transe Express à hauteur de 5 000 €.

Il informe que la commission travaille à la définition de nouveaux critères d'attribution des soutiens accordés et d'une politique culturelle plus transversale qui pourrait concerner tous les services communautaires.

L'ensemble de ces actions appelle une fiscalité de 29 000 € soit moins de 1 €/habitant.

Il ajoute qu'il pense qu'une politique culturelle ambitieuse doit avoir sa place au sein d'une Communauté de Communes. Mais l'est-elle suffisamment ?

Monsieur Jean Serret répond par la négative à cette question. Il précise également qu'il s'agit plutôt d'actions culturelles que de politique culturelle. Pour lui, ces 2 notions sont différentes (avec une référence à Malraux). Cependant, il souligne que c'est bien la CCVD qui a décidé ce soutien en complément d'actions communales.

Il souligne également l'importance de l'opération Val de Cirque financée par l'Etat, la Région, le Département et la CCVD et remercie ces partenaires financiers.

Monsieur Jacques Malsert s'interroge sur l'opération Veynes'Art à hauteur de 2 000 € et constate que le budget des actions culturelles augmente de 20 %. Malgré cela, les perspectives ne sont pas satisfaisantes, suite à la baisse des financements aux associations culturelles notamment (Région, ...).

Il suggère un partenariat avec la DRAC pour le développement d'un contrat territorial d'actions culturelles afin qu'une politique culturelle de maillage du territoire puisse être déployée.



Monsieur Jean Serret explique que le Département de la Drôme est le seul partenaire institutionnel à ne pas avoir diminué le budget affecté à la culture. En ce qui concerne la Région, des dispositifs de soutiens culturels vont probablement être mis en place dans le cadre des Contrats Ambition Région (CAR). Une rencontre va être organisée entre la CCVD et la Vice-Présidente régionale en charge de la culture, Madame Florence Verney-Carron.

Monsieur Claude Aurias donnera la transparence des budgets régionaux d'ici la fin de l'année. Cependant, il souhaite communiquer d'ores et déjà quelques chiffres :

- Le CDDRA, c'était 213 M€ environ
- Le CAR, c'est 220 M€ environ

Auquel sont ajoutés 2 dispositifs :

1. 1 dispositif de 30 M€ pour les communes de – 2 000 habitants sur 3 ans
2. 1 dispositif de 30 M€ pour les bourgs centres

Cependant, des choix seront à faire dans le cadre des CAR.

Mais un principe a été énoncé par le Président de la Région, à savoir : les budgets par territoire seront maintenus (équivalents aux CDDRA).

Il propose de venir présenter à la CCVD, en présence des services de la Région, les nouveaux dispositifs dès qu'ils seront définitivement arrêtés.

Monsieur Gilbert Pourret fait observer que les tarifs de l'Ecole de Cirque sont assez élevés. Il conviendrait de voir ce qui pourrait être fait à ce sujet.

Madame Muriel Paret souligne la clarté des documents du DOB 2017 présentés ce soir.

Monsieur Laurent Déré demande que les tableaux des chiffres soient numérisés. La lecture en sera facilitée.

Monsieur Jean Serret précise que les tableaux financiers ne sont pas le budget.

Des arbitrages sont à faire parmi toutes les propositions exposées ce soir, qui globalement représentent un montant de 1 000 000 € à trouver ! Tout ne pourra donc pas être retenu. La commission des finances va établir des propositions pour élaborer un budget équilibré à voter mi-décembre.

Il précise qu'en ce qui concerne le financement du service petite enfance, une augmentation de fiscalité sera proposée afin de mener à terme les nouveaux projets.

Il donne son accord pour créer une commission pour l'eau.

Monsieur Laurent Déré demande des précisions sur les nouveaux projets de la petite enfance et rappelle que la création d'autres groupes de travail a été demandée pour les nouvelles compétences.

Monsieur Jean Serret rappelle qu'il s'agit de la création de la nanocrèche de Plan de Baix et de la crèche familiale à Beaufort.

***Le Conseil – chaque conseiller communautaire ayant été destinataire des documents commentés – prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires 2017 s'est tenu ce jour, 27 octobre 2016***

### **Point 3** Décision modificative budgétaire 2016

Monsieur Robert Arnaud informe que cette DM concerne le budget annexe des bâtiments productifs de revenus (pôle bio et salle multifonctions).

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – Augmentation de crédits : + 17 300 €**

#### **Inscription des charges et locations perçues du bâtiment POLE BIO**

Compte 60612 : Energie – électricité : + 1 500 €

Compte 6156 : Maintenance : 14 800 €

Total chapitre 011 : charges à caractère général : 16 300 €



Inscription des crédits pour admission en non-valeur

Compte 6542 : créances éteintes : 1 000 €

Total dépenses : 17 300 €

Recettes : Compte 752 : revenu des immeubles : 17 300 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Augmentation de crédits : + 59 600 €**

Besoin de crédits supplémentaires pour l'extension du Campus (Salle Multifonctions) ; raccords, réseaux, mobilier / équipement de la salle.

- Compte 2184 : Mobilier et équipement : + 12 000 €
- Compte 2313 : travaux en cours : + 47 600 €

Recettes perçues non inscrites au BP : 59 600 €

- Subvention ADEME (rénovation bureaux écosite) : 39 600 €
- Assurance dommage ouvrage RDC Pôle Bio : 20 000 €

***Accord du Conseil***

**Point 4 Pôle Moyens transversaux : suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet et création d'un emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur Robert Arnaud expose aux membres du Conseil Communautaire que, suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du grade Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe, Considérant la vacance de ce poste aujourd'hui non pourvu, Considérant les besoins des services,

Il conviendrait :

- de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe (catégorie C),
- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à temps complet.

Il précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent occupant cet emploi sont inscrits au budget de la Collectivité.

***Le Conseil :***

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *Décide de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,*
- *Décide de créer un emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,*
- *Dit que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1/12/2016,*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

**Point 5 Modification de l'emploi d'instructeur des autorisations d'urbanisme en emploi de secrétaire de mairie mutualisé(e) (itinérant et permanent) - Grade Adjoint administratif 2e classe TC**

Monsieur Robert Arnaud rappelle que par délibération n° 3/17-11-2015/C, le Conseil Communautaire a créé un emploi d'instructeur des autorisations d'urbanisme à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif.

Cet emploi étant pourvu en mutation interne, par un agent titulaire du grade rédacteur, il convient de supprimer l'emploi créé dans la délibération du 17/11/2015 et de le remplacer par un emploi de secrétaire de mairie mutualisé(e) (grade d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe)

Il expose que :

- la CCVD a créé en 2008 un service de secrétariat de mairie itinérant afin d'apporter à toutes les communes qui en font la demande, des mises à dispositions de secrétaires de mairie pour des remplacements ou du surcroît d'activités,
- depuis 2015, pour répondre aux demandes des communes qui ont des difficultés à recruter des secrétaires, la CCVD leur met à disposition des secrétaires qui interviennent de façon permanente.

Compte tenu de la demande de la commune de Beaufort sur Gervanne pour la mise à disposition d'un agent pour assurer du secrétariat de façon permanente (17h par semaine), à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016,

Compte tenu des demandes de remplacement (dont Eygluy-Escoulin 12h par semaine) et d'assistant de prévention (dont Cobonne, Eurre, la Roche sur Grâne, le SIEA), il convient de renforcer l'effectif des secrétaires de mairie mutualisés du service aux communes.

Les missions suivantes lui seront confiées :

- Accueillir et informer les habitants (dont état civil, inscriptions écoles et cantines),
- Gérer les finances et ressources humaines (dont mandats, titres, budget, payes, suivi carrières),
- Assister les élus (dont préparation des conseils, suivi des délibérations et arrêtés),
- Préparer les élections,
- Réceptionner les permis de construire (pré-instruction),
- Rédiger ou mettre à jour le document unique de prévention des risques (assistant de prévention),
- Conseiller élus et agents sur la réglementation santé et sécurité au travail (assistant de prévention),
- Toutes autres tâches administratives et financières nécessaires au bon fonctionnement des collectivités.

#### *Le Conseil :*

- *Approuve sans réserve l'exposé du Vice-Président,*
- *Accepte la création d'un emploi de secrétaire de mairie mutualisé sur le grade d'Adjoint administratif (2ème classe) (catégorie C), à temps complet pour renforcer le service aux communes, à compter du 1/12/16*
- *Autorise le Président à publier l'avis de création de poste ;*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.*
- *Autorise le président à effectuer toutes démarches, et accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération*

#### Point 6 RAM : suppression d'un emploi d'adjoint territorial d'animation 2e classe (TC) et création d'un emploi d'Educateur Jeunes Enfants (TC)

Monsieur Robert Arnaud rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2/25-06-2008/C, le Conseil Communautaire a créé un emploi d'Adjoint Territorial d'animation 2<sup>e</sup> classe à temps complet à pour assurer la mise en œuvre des activités d'animation des Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes du Val de Drôme, Considérant la vacance du poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe suite à la mutation de l'agent vers une autre collectivité, Considérant que la candidate retenue par le jury de recrutement, est titulaire du grade Educateur de Jeunes Enfants,



Le Vice-Président propose :

- de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, l'emploi d'adjoint territorial d'animation 2<sup>e</sup> classe (catégorie C) créé par le conseil communautaire du 25/06/2008,
- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, un emploi d'Educateur Jeunes Enfants (catégorie B) à temps complet.

Il précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent occupant cet emploi sont inscrits au budget de la Collectivité.

**Le Conseil :**

- **Approuve sans réserve l'exposé du président,**
- **Décide de supprimer l'emploi d'Adjoint Territorial d'animation 2 classe à temps complet,**
- **De créer un emploi d'Educateur Jeunes Enfances (catégorie B) à temps complet,**
- **Dit que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1/01/2017,**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.**
- **Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération**

Point 7 Travailleur social intercommunal – Modification du grade : assistant territorial socio-éducatif remplacé par le grade Attaché Territorial (TC)

Monsieur Robert Arnaud rappelle que par délibération n°524-02-2015/C, le Conseil communautaire a créé un emploi de travailleur social intercommunal à temps complet, sur le grade d'assistant territorial socio-éducatif (catégorie B).

Il rappelle que le CIAS du Val de Drôme a été créé en février 2013 pour soutenir les CCAS dans leurs missions d'aide et de prévention sociales auprès des habitants.

Le CIAS n'a pas vocation à se substituer aux CCAS, ces derniers restant les garants du lien avec les habitants.

Cependant, des différences importantes existent en termes d'action sociale entre les communes du Val de Drôme, le CIAS permettra, par la diffusion de l'information, la formation des élus, la diffusion de bonnes pratiques et la mutualisation de projets de tendre vers une égalité de services sur le territoire.

Depuis sa création, le CIAS a notamment mené pendant 2 ans une Analyse des Besoins Sociaux qui a permis de dresser un portrait social du territoire, d'identifier les principaux besoins et de définir les actions prioritaires.

Parmi celles-ci, et en cohérence avec le travail mené avec les CCAS lors de la précédente mandature, a été identifié le besoin de recruter un travailleur social intercommunal qui sera mis à disposition des CCAS.

Depuis le 18/06/2015, la commune de Loriol met à disposition de la CCVD, un agent titulaire du grade Attaché territorial pour effectuer cette mission. La convention de mise à disposition se termine le 31 décembre 2016, et la mutation de cet agent sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est donc proposé de supprimer le poste d'assistant territorial socio-éducatif créé par délibération n° 5/24-02-15/C et de créer un poste sur le grade d'Attaché territorial (catégorie A).

L'agent a pour mission essentielle l'appui aux CCAS par :

- L'accueil, information et orientation des usagers (habitants) en lien avec les CCAS
- L'aide à la constitution des dossiers d'aide sociale en lien avec les CCAS
- Le suivi des dossiers des habitants pour le compte des CCAS

- La mise en place d'aides d'urgence pour le compte des CCAS
- L'accompagnement social si nécessaire (en concertation avec le CCAS concerné et les services sociaux du conseil départemental).

*Le Conseil :*

- *Approuve sans réserve l'exposé du Président,*
- *Supprime le poste d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet créé par délibération n° 5 du 24/02/2015,*
- *Accepte la création d'un emploi de travailleur social intercommunal à temps complet au grade d'Attaché territorial (catégorie A) à compter du 01/01/2017, pour assurer les missions décrites ci-dessus ;*
- *Autorise le Président à publier l'avis de création de poste,*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi sont inscrits au budget de la collectivité,*
- *Autorise le président à effectuer toutes démarches, et accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération*

## II – ENVIRONNEMENT

### Point 8 Présentation spot publicitaire sur la plateforme et informations diverses

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

### Point 9 TEPCV 2 : approbation de l'avenant

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

## III – MOYENS TRANSVERSAUX

### Point 10 Aires d'accueil des gens du voyage : mandat au bureau pour certaines missions de gestion

Monsieur Jean Serret rappelle le transfert de compétences obligatoire des communes vers les EPCI concernant l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil instaurés par la loi NOTRE.

La CCVD, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, a donc obligation de reprendre la gestion des aires d'accueil de Livron et Loriol situées sur son territoire.

Le Président rappelle ci-dessous une liste non exhaustive des opérations et des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert qui devront être approuvés :

- la convention à établir avec l'Etat pour percevoir les recettes,
- la convention à établir avec la CAF,
- le tarif des droits de place,
- le règlement intérieur de fonctionnement,
- le transfert du marché avec l'Hacienda gestionnaire des aires (changement pouvoir adjudicateur),
- et tous autres documents nécessaires au transfert



**Le Conseil :**

- *Mandate le Bureau pour procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre et à la gestion effective de ce transfert de compétence obligatoire à compter du 01/01/2017*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Fête des fruits d'hiver à Saoû

Monsieur Daniel Gilles informe de la tenue de la fête des fruits d'hiver à Saoû le dimanche 20 novembre.

Il convie les élus à y participer.

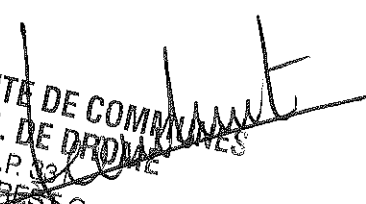
Le chef étoilé japonais Masachi Ijichi (Restaurant la Cachette à Valence), sera le Président d'honneur de cette foire.

La séance est levée vers 22h40.

Fait à Crest, le 4 novembre 2016

Le Président,

Jean SERRET

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU VAL DE DROME  
B.P. 09  
26402 CREST Cedex  
Tél. 04 75 25 43 02 - Fax 04 75 25 44 96



